

## FICHE DESCRIPTIVE

# CACES® CHARGEUSE PELLETEUSE-R482 CAT C1

### Pré-requis d'accès à la formation

- Avoir 18 ans
- Etre apte médicalement

### Modalités et délais d'accès à la formation

Un entretien avec le candidat et la vérification des pré-requis sont effectués au préalable.

Délai : minimum 7 jours

**Accessibilité :** Contacter le référent Handicap à [contact@passersonpermis.com](mailto:contact@passersonpermis.com)

### Objectif de la formation :

Etre capable d'utiliser des engins de chantier en respectant les règles et selon la recommandation CNAM R482M.

### Durée de la formation : 49 heures

**Rythme :** Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 (soit 7 jours de formation).

### Nombre minimum et maximum de stagiaires

**Nombre minimum :** 4

**Nombre maximum :** 8

**Tarif :** Coût horaire à partir de 35 €

### Contacts :

- TRINITE : 0596 58 40 59 [trinite@passersonpermis.com](mailto:trinite@passersonpermis.com)
- LAMENTIN : 0596 51 69 47 [lamentin@passersonpermis.com](mailto:lamentin@passersonpermis.com)

## Programme de formation

### ■ **Accueil et présentation de la formation**

#### ■ **Le conducteur et la réglementation**

- L'Age
- La conduite sur la voie publique et le permis de conduire
- L'Autorisation de Conduite
- Le CACES®
- Les équipements de protection individuelle
- Les qualités du conducteur
- Les responsabilités du conducteur
- Les capacités physiologiques du conducteur
- Les conditions d'exercice et le cadre juridique

#### ■ **Les acteurs de prévention**

- L'employeur
- L'ensemble du personnel
- Le conducteur de travaux
- Le chef de chantier et d'équipe
- L'OPPBTP
- La prévention de la CRAM
- Le médecin du travail
- L'inspecteur du travail
- Le coordonnateur SPS
- Le fabricant
- Les organismes de contrôle technique et de prévention

#### ■ **Les typologies d'engin et leurs équipements**

- Les domaines d'utilisation
- La conformité du matériel
- La signalisation nécessaire à la circulation sur la voie publique

#### ■ **La stabilité des engins de chantier**

- Généralités
- Notions d'équilibre
- Le centre de gravité
- L'évaluation des charges
- Les problèmes de stabilité

#### ■ **Les règles de conduite en sécurité**

- La prise de poste
- Les vérifications journalières et périodiques
- Les règles de circulation
- L'arrêt temporaire et en fin de poste
- La panne de l'engin
- Le chargement de l'engin

#### ■ **Le levage de charge**

- L'équipement de l'engin

#### ■ **Les risques divers**

- Les risques mécaniques
- Les risques liés aux pneumatiques

- Les risques de brûlure
- Les risques d'incendie et d'explosion
- Les risques de chute
- Les risques chimiques
- Les risques électriques
- Les risques hydrauliques
- Les risques en maintenance
  
- **La signalisation**
- La signalisation de sécurité au travail
- Les pictogrammes de manutention
- Les symboles de produits chimiques
- La signalisation routière
- La signalisation temporaire

## **PARTIE PRATIQUE**

### ▪ **A - Prise de poste et vérification**

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Contrôle de la propreté de l'espace cabine,
- Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié,
- Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, maintien au poste de conduite, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),
- Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord dont la fonction « test » à la mise sous tension, respect du temps de chauffe (moteur, transmission et équipements),
- Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers,
- Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en oeuvre,
- Présence d'un extincteur en cabine.

### ▪ **B - Conduite et manœuvres**

- Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis,
- Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge (le cas échéant) :
  - maîtriser les trajectoires, la vitesse...
  - sélectionner les rapports de boîte de vitesse adaptés, en manuel et en automatique,
  - utiliser correctement les dispositifs de freinage,
  - recourir de façon appropriée aux aides à la conduite disponibles (rétroviseurs, moniteurs, détecteurs...),
  - respecter les conditions de stabilité de l'engin,
  - garantir la sécurité des piétons,
  - tenir compte des angles morts.
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin, et choisir un parcours adapté,
- Stationner et arrêter l'engin en sécurité,
- Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base suivantes :
  - charger une unité de transport (camion, tombereau, remorque...) :
  - se positionner correctement par rapport à l'unité de transport,

- assurer un remplissage satisfaisant du godet,
- amener et vider le godet sans heurt avec l'unité de transport...
- effectuer une opération de déblai / remblai avec mise en stock :
  - assurer un remplissage satisfaisant du godet,
  - mettre en forme le remblai,
  - exécuter la tâche avec célérité...
- vider la benne en sécurité :
  - prendre en compte la portance et la géométrie du sol,
  - redémarrer en sécurité après le vidage,
  - exécuter la tâche avec célérité...
- réaliser une tranchée :
  - obtenir la rectitude souhaitée,
  - réaliser un fond de fouille plan,
  - respecter la distance de sécurité lors de la mise en cordon,
  - exécuter la tâche avec célérité...
- effectuer le réglage d'une plate-forme ou d'une piste :
  - régaler le matériau de façon appropriée,
  - obtenir un bon état de surface final...
- effectuer le compactage d'une plate-forme ou d'une piste :
  - avoir une bonne compréhension du travail à réaliser,
  - utiliser correctement la vibration,
  - gérer les passes de façon appropriée (recouvrement, alignement)...
- réaliser un forage :
  - configurer la machine en mode forage, la positionner et la stabiliser,
  - vérifier l'état et le fonctionnement des dispositifs de sécurité spécifiques (cage de protection, arrêts d'urgence, mode de fonctionnement « réduit »...),
  - positionner le poste de commande / se positionner pour disposer d'une bonne visibilité sur la zone de travail,
  - maîtriser les opérations nécessaires à l'ajout / au retrait manuel des tiges de forage...
- approcher un talus :
  - savoir apprécier la faisabilité de l'opération,
  - respecter les distances de sécurité,
  - adopter la bonne vitesse d'approche, réaliser le travail dans le sens approprié...
- lever, à l'aide d'élingues, une charge simple ou complexe :
  - vérifier l'adéquation de l'engin et de son équipement à l'opération de levage envisagée,  
Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement,
  - s'assurer de la présence des dispositifs de sécurité requis (clapets, crochet, linguet..) sur l'engin et son équipement,
  - contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible, compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont l'engin est équipé,
  - évaluer la position du centre de gravité de la charge,
  - positionner l'engin,
  - réaliser l'élingage, dans le respect des règles d'élingage et d'utilisation des accessoires de levage,
  - s'assurer que le lieu de dépose est dégagé et approprié,
  - réaliser l'opération de levage / dépose...
- Manutentionner, au moyen de bras de fourche, une charge longue ou volumineuse :
  - vérifier l'adéquation de l'engin et de son équipement à l'opération de levage envisagée,  
Nota : Cette opération ne doit pas être confondue avec l'examen d'adéquation requis par l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004, relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage, qui relève de la responsabilité du chef d'établissement.

- s'assurer de la présence des dispositifs de sécurité requis (clapets, verrouillage de bras de fourche...) sur l'engin et son équipement,
- contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible, compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont l'engin est équipé,
- évaluer la position du centre de gravité de la charge, définir une méthode appropriée pour la prise et la manutention afin d'en garantir la stabilité (flexibilité, glissement...), prévoir et mettre en oeuvre les dispositifs adaptés,
- positionner l'engin,
- s'assurer que le lieu de dépose est dégagé et approprié,
- réaliser l'opération de manutention / dépose...

▪ **C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance**

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, sur terrain plat,
- Positionner les équipements (lame, godet...) en sécurité,
- Mettre en oeuvre le frein de parking et les sécurités adaptées (leviers au point mort...), arrêter le moteur, consigner,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite...),
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements,
- Savoir effectuer un calage approprié aux opérations d'entretien courantes.

▪ **D - Conduite au moyen d'une télécommande (en option)**

- Énumérer les risques liés à l'utilisation de la télécommande (déplacement, manipulation...),
- Vérifier les équipements de transmission :
  - impossibilité de fonctionnement simultané de la télécommande et du poste de conduite principal,
  - fonctionnement de la télécommande,
  - signification des différents voyants lumineux,
- Savoir utiliser les commandes appropriées quelle que soit la position de l'engin (repérage dans l'espace, inversion du sens de manoeuvre...),
- Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manoeuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque,
- Savoir exécuter en sécurité et avec souplesse tous les mouvements que peut effectuer l'engin de chantier : déplacements, mise en oeuvre des équipements...

▪ **E - Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)**

- Vérifier l'adéquation du porte-engins au matériel à charger,
- S'assurer que le porte-engins est sur une surface plane et stabilisée, et procéder aux vérifications nécessaires relatives au porte-engins et à son environnement,
- Effectuer le chargement de l'engin en sécurité,
- Vérifier la hauteur de l'engin et de l'attelage,
- Identifier les points d'arrimage sur l'engin, indiquer dans quel document se trouvent les indications relatives à la méthode d'arrimage de l'engin et les consulter,
- Effectuer le déchargement de l'engin.

- **Synthèse du stage**
- **Evaluation des acquis par un organisme indépendant**

## Dates de la formation

Un calendrier prévisionnel des sessions de formation est déterminé chaque année. Il existe au minimum une session par mois.

## Lieux de la formation

Carrère 97232 Le LAMENTIN



## Modalités pédagogiques et moyens d'encadrement

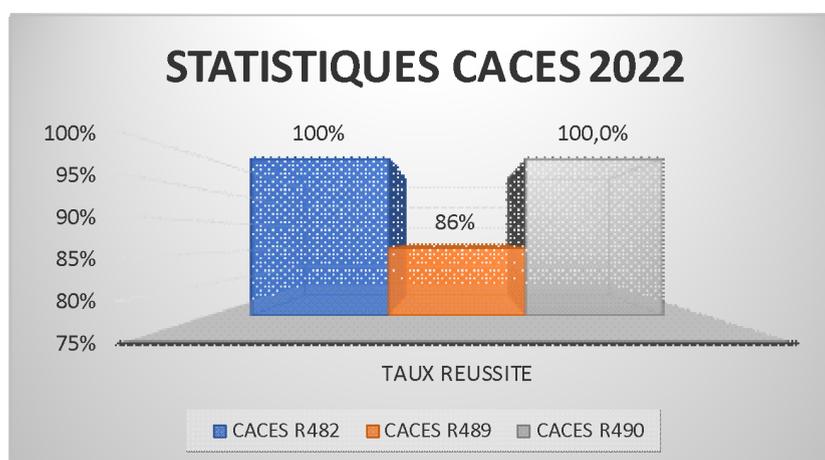
- Mise à disposition de manuels de formation et vidéoprojecteurs.
- Cas pratiques
- Echanges d'expériences et débats
- Formation sur engin de chantiers
- Plateau technique privé
- Equipe de formateurs permanents

## Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation et le cas échéant de l'examen

- Evaluations théoriques et pratiques réalisées par un testeur agréé indépendant du centre de formation.
- Feuilles d'émargement signées par demi-journée

## Formalisation à l'issue de la formation

Après examen, si résultat favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES).



**A NOTER :** La certification CACES® est valable 10 ans. Une réactualisation devra être effectuée au bout de ces 10 ans.